

Réf. : OES/22/03/0032

Notification

Cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Dakar, 11-17 mai 2022

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Afrique, le présent document fait office de notification que la réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique se tiendra à Dakar du 11 au 17 mai 2022.
2. Le segment ministériel sera précédé d'une réunion préparatoire, la quarantième réunion du Comité d'experts, qui s'ouvrira mercredi 11 mai à 9 heures. La Conférence des ministres s'ouvrira lundi 16 mai à 9 heures.
3. Le Comité d'experts se réunira du 11 au 13 mai ; la Conférence des ministres se tiendra les 16 et 17 mai.
4. Les ordres du jour provisoires des réunions de la Conférence des ministres et du Comité d'experts sont joints à la présente notification.
5. La cinquante-quatrième session de la Commission portera sur le thème « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes ». Les écarts de financement du développement se sont considérablement creusés depuis le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pour l'Afrique, les dépenses annuelles liées aux objectifs de développement durable devraient augmenter de 154 milliards de dollars par an en raison de la pandémie et de 285 milliards de dollars supplémentaires au cours des cinq prochaines années afin d'assurer une riposte adéquate à la pandémie de COVID-19. L'ampleur sans précédent de l'impact de cette pandémie exige des approches inventives ouvrant de nouvelles perspectives de financement et constituant des options durables pour accroître le financement public, attirer le financement du secteur privé à des conditions favorables, tirer parti du financement du climat et faciliter le financement du commerce. La Conférence comprendra des délibérations sur les mesures qui favorisent les outils de financement innovants, notamment la manière de tirer parti des droits de tirage spéciaux, et permettra de dégager un consensus sur la manière d'aider les gouvernements à renforcer les synergies entre les financements intérieurs et extérieurs provenant de sources publiques et privées.

6. Les réunions plénières de la Conférence des ministres débiteront par un dialogue politique de haut niveau sur le thème de la session de 2022, puis des réunions plénières porteront sur une série de sous-thèmes. Des panélistes de haut niveau venant d'Afrique et d'ailleurs guideront les débats, en faisant fond sur les récentes conclusions énoncées dans la note conceptuelle et les documents techniques de référence, dans l'objectif de dégager un consensus sur les domaines d'action prioritaires.
7. Des discussions inspirantes devraient naître d'un certain nombre de manifestations parallèles, tenues en marge des réunions, prévues les 14 et 15 mai 2022. Ces manifestations seront limitées à 90 minutes chacune.
8. Les délégations sont priées de soumettre à la Secrétaire de la Commission, avant le 11 avril 2022, les noms des représentants accrédités et, le cas échéant, des représentants suppléants et des conseillers qui participeront à la session.
9. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués à la Secrétaire exécutive avant la première séance de la session. Veuillez envoyer une copie des pouvoirs avant le 10 mai 2022 à la Secrétaire de la Commission, à l'adresse : eca-soc@un.org et soumettre l'original sur place, au Centre de conférences.
10. Les participants doivent s'inscrire en ligne et joindre leur lettre d'accréditation. L'inscription en ligne à la session sera disponible sur le site Web dédié à l'adresse suivante : <http://uneca.org/fr/cfm2022>, à partir d'avril 2022. Des informations sur la session seront également disponibles sur le site Web.
11. Il sera également possible de s'inscrire sur place, du 9 au 17 mai, entre 8 heures et 17 heures, à l'endroit désigné à cet effet, où les participants préinscrits pourront retirer leur badge.
12. Les ordres du jour provisoire et annoté, le programme de travail, une note d'information détaillée, les documents techniques et de travail pour les réunions, ainsi que d'autres documents pertinents seront publiés en temps utile. Pour accéder aux documents avant la réunion, les délégués sont priés de se rendre sur le site Web susmentionné et de télécharger les exemplaires souhaités.
13. Toutes communications concernant la cinquante-quatrième session de la Conférence des ministres doivent être adressées à :

La Secrétaire de la Commission
Commission économique pour l'Afrique
Tél. : +251 (0) 11 544-3511 / 544-3981
Télécopie : +251 (0) 11 551-2233
Courriel : eca-soc@un.org